

Compte-rendu du Conseil d'École du mardi 19 mars 2013

Le Conseil d'École s'est réuni le mardi 19 mars à 18h30, en présence de M. VIGNON (Maire), de Claudine AUTRET, employée communale, des enseignants et des parents d'élèves élus. Sont excusés : Mme CORRE (Adjointe aux affaires scolaires) et M. Le Mens (Adjoint aux travaux)

1- Nouveaux rythmes scolaires :

a) Projection d'un diaporama qui présente les grandes lignes de la réforme :

Ce qui ne change pas : 24h d'enseignement/semaine pour les élèves.

Ce qui va changer : 5h30 maxi par journée, 3h30 maxi par demi-journée, 1h30 mini pour la pause déjeuner, une demi-journée supplémentaire (le mercredi), 180 jours de classe/an.

L'Aide Personnalisée est remplacée par les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : 36h annualisées au lieu de 54h, en groupes restreints pour :

Apporter une aide aux élèves en difficulté, accompagner le travail personnel des élèves, organiser une activité prévue par le projet d'école

Des dérogations peuvent être accordées par la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale) :

Samedi à la place du mercredi, durée d'une journée supérieure à 5h30, durée d'une demi-journée supérieure à 3h30.

Plusieurs organisation de la journée sont possibles : les APC et TAP (temps d'activités périscolaires) pouvant être placés en début ou fin d'après-midi.

Ces activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT), qui peut associer à la collectivité territoriale l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'état concernées, associations, institutions culturelles et sportives,...

Le Maire peut demander, avant le 31 mars, le report de l'application du décret.

b) Synthèse des questionnaires aux familles sur les rythmes scolaires : (v. panneau d'affichage)

123 familles sur 147 ont répondu, 77% ont une préférence pour le mercredi matin, le problème se pose pour la reprise des enfants le mercredi. Les horaires suivants sont évoqués : 12h, 12h15, 12h45, 13h.

D'autres questions sont également soulevées, notamment sur le service de cantine du mercredi, l'organisation d'un transport de l'école vers les ALSH ou encore un temps de garderie de 12h à 13h ?

c) Demande de report à 2014 :

A l'issue de cette présentation, M. Vignon donne lecture au conseil d'une lettre dans laquelle il demande à la DASEN le report de la réforme à la rentrée 2014 pour l'école de St Urbain, estimant avoir besoin de temps supplémentaire pour mener à bien la réflexion sur l'organisation des TAP.

Il explique également que des élus des communes du sud (Irvillac, Loperhet, Logonna-Daoulas, L'Hôpital-Camfrout, Daoulas et Dirinon) se sont regroupés pour travailler ensemble sur un PEDT harmonisé sur les 7 communes et espèrent le boucler avant la fin de l'année 2013.

En conclusion de ce chapitre, le Conseil est favorable à l'unanimité au report à 2014, le Conseil Municipal se prononcera vendredi 22 mars, les parents d'élèves seront informés pour le 8 avril de la décision finale.

2- Mise en place d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

Avant la fin de cette année scolaire, notre école devra avoir élaboré un PPMS, visant à mieux se préparer à affronter les crises qui sont susceptibles de l'affecter, conformément à la circulaire du 29 mai 2002 et la loi du 13 août 2004.

Ce PPMS doit répondre à la question suivante :

"Face à un risque majeur, comment assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours ?"

Selon les termes de cette circulaire, le PPMS est un événement d'origine naturelle, technologique (tempête, inondation, séisme, nuage toxique,...) ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement. Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels.

Le PPMS est complémentaire des plans qui existent déjà (ORSEC, PCS-Plan Communal de Sauvegarde-...) et est destiné à protéger les usagers de l'école des risques liés à l'industrie, à la météorologie (inondation, tempête,...), à un accident... Il précise le rôle attendu de chaque acteur et rappelle celui des partenaires extérieurs.

Cette planification doit aider à la mobilisation d'une procédure connue de chacun et bien rôdée pour répondre rapidement et efficacement à une situation de crise importante.

En terme de procédure, on peut dégager quelques objectifs : identifier les risques généraux et propres à l'école, connaître les secours extérieurs susceptibles d'intervenir, examiner la réalité locale (bâtiments, accès, parkings,...), prévoir les modalités d'alerte, rappeler les consignes liées à la mise à l'abri et à la circulation de l'information (confinement, écoute radio).

Le PPMS devra prendre la forme d'un dossier court et synthétique aisément consultable et applicable.

Actuellement, celui-ci est en cours d'élaboration, le directeur ayant repéré avec l'électricien chargé de l'école les principaux points de coupure de la VMC et de l'électricité dans les différents bâtiments. Des lieux de confinement ont été également définis avec le concours du conseiller pédagogique en charge du dossier. Un moyen d'alerte différent du signal d'incendie a été retenu. Il reste à désigner les personnes responsables des différents sites en cas d'absence du directeur ou hors temps scolaire. Ceci se décidera durant les prochains conseils des maîtres et avec la collaboration du maire de la commune. A la fin du mois de juin, au cours du dernier conseil d'école, le PPMS sera présenté et un premier exercice de confinement sera réalisé avant la fin du mois de septembre 2013.

3- Budget primitif :

Voici le détail des demandes adressées au Conseil Municipal par le Conseil des Maîtres pour le vote du budget :

* **Fonctionnement** (fournitures diverses, manuels, papier pour photocopieur,...) : **13 000 €** demandés . (Pour mémoire, l'an dernier, 13 000 € avaient été dépensés)

* **Investissement** : **6 000 €** demandés, hors travaux d'étanchéité du mur du fond de la classe de CE1, de la pose d'un revêtement aimanté dans la salle de motricité pour affichage de dessins, d'un revêtement de type "ardoise" dans la cour de maternelle pour écrire ou dessiner durant les récréations et de réparations diverses. Un classement des priorités a été établi par le directeur et transmis en mairie avant le Conseil.

Ont été demandés pour cette année :

6 ordinateurs, des tables d'élèves, un écran mural pour le CM2, du mobilier et du matériel pédagogique pour les classes de MS/GS et CM1, 3 nouveaux vélos pour la cour maternelle et du matériel de sport pour la salle de

motricité.

*** Subventions diverses :**

Voyage des CM2 au Futuroscope et dans le marais Poitevin (1 200 €), Transports divers (1 200 €), Classe verte des CM1 à Brasparts (1 000 €) : **3 400 €**

3- Questions diverses :

- SIVURIC : Nathalie Larreur propose d'afficher le compte rendu de la dernière commission restauration dans le panneau d'affichage.
Préinscription pour la cantine : elle se fera prochainement à la semaine ou au mois, probablement après les vacances de printemps : les parents en seront avertis par une information distribuée par l'école à chaque famille.

Prochain Conseil d'École : Mardi 18 juin 2013